



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U15 (JOUEURS NES EN 2006)
« TOUR SECTEUR »

LIEU : CONTY (rue Caroline Follet)

SURFACE : Pelouse naturelle

DATE : Mercredi 23 septembre 2020 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 14H

SC MOREUIL	<i>BELLET Antoine (DC/MEDF) – CHEVALIER Malo (LG/MG) – DESSEAUX Mathis (ATTA/MOFF) – HORDE Adam (MD/MG) – ROLLERO Juliano (MD/MG)</i>
SC CONTY LOEUILLY	<i>JORON Arthur (ATT/MOFF) – LECLERCQ Barnabé (LD/DC) – MAUPIN Arthur (GB) – DELEUME Noé (GB) – DERCOURT Alexian (MG/MOFF) – LOIRE César (LD/DC).</i>
ESC LONGUEAU	<i>BAYARD Evan (MDEF/DC) – BAYONGA Noha (MDEF/DC) – BENOIT Hugo (MOFF/ATTD) – BOIDIN Ronny (GB) – COLOMBIN Gauthier (LD/MD) – DESAILLY Louis (MOFF/MDEF) – DUPUI Maxence (MD/ATTD) – FARDOUX Victor (ATTA/ATTD) – FOURNIER Tom (LG/MG) – GRZES Antonin (MD/ATTD) – JOSIPOVIK Luka (MG/ATTG) – LALLEMENT Ethan (LD/LG) – WANGLET Lucas (ATTA/ATTD) – LARGI-AKIL Ilyes (LD/DC) – LHEUREUX Gabin (DC/MDEF) – MUKONO Manasse (ATTA/ATTG) etr – OSMONT Damien (DC/MDEF) – PINGUET Hugo (MOFF/ATTG) – PREVOST Nathan (DC/LD) – TAHON Thibaut (LD/MD) – ZIEGLER Sacha (GB).</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	
ENCADREMENT	BOISSIER Emmanuel - VACOSSIN Clément - KAMLI AHMED Ahmed - LHEUREUX Simon - CHEVALIER Dominique - DEBEUGNY Basile - WARIN Thomas - NORDEN Jimmy.

RAPPEL DES POSTES :

- GB (gardien de but).
- LD (Défenseur latéral droit) - LG (défenseur latéral gauche) - DC (défenseur central).
- MDEF (milieu défensif) - MOFF (milieu offensif) - MD (milieu droit) - MG (milieu gauche).
- ATTA (attaquant axial) - ATTD (attaquant droit) - ATTG (attaquant gauche).

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	